



Avis de Course
Championnat Départemental Finistère
Optimist et Dériveurs
27 septembre 2020
Club Nautique de Carantec
Grade : 5B

1. Règles

La régata sera régie par:

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. Admissibilité et Inscription

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des **classes Optimist, et Dériveurs simples ou doubles disposant d'un rating.**

2.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du club (<https://clubnautiquecarantec.com>) et effectuer le paiement en ligne jusqu'au 26 septembre 2020 à 20 H

Ou en s'inscrivant jusqu'au 27 septembre 2020 avant 10h30 au

Club Nautique de Carantec

Plage du Kelenn

BP 40

29660 CARANTEC

Tel : 06 64 97 93 76

Mail : club.nautique.carantec@wanadoo.fr

2.3 Les concurrents (chaque membre d'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription:

- ✓ leur licence Club FFV mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
- ✓ leur licence Club FFVoile mention « Adhésion » ou « Pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an;
- ✓ une autorisation parentale pour les mineurs ;
- ✓ si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2020 ;

3. Inscriptions et droits à payer

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

Classe	Montant
Optimist et Dériveurs solitaire	10 €
Dériveurs doubles	20 €



4. Programme

- 4.1 Confirmation d'inscription :
Dimanche 27 septembre 2020 de **9 H à 10 H 30**
- 4.2 Briefing entraîneurs : **10 H 00**
- 4.3 Heure du 1^{er} signal d'avertissement : **11 H**
- 4.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16 H**.

5. Système de pénalité

Application de la RCV 44.1

6. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées conformément à la prescription fédérale

7. Les parcours

- 7.1 Les parcours à effectuer seront de types construits
- 7.2 L'emplacement des zones de course est décrit en annexe 2.

8. Classement

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1

- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

9. Bateaux « accompagnateurs »

Il est demandé aux bateaux « accompagnateurs » de s'inscrire dès leur arrivée auprès du secrétariat de course.

10. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. Prix

Des prix seront distribués

- 3 premiers benjamins optimists
- 3 premiers minimes optimists
- 1^{ère} benjamine optimist
- 1^{ère} minime optimist
- 3 premiers dériveurs

12. Décharge de responsabilité

12.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques et sous leur seule responsabilité ainsi que cela est précisé dans la règle 4 des RCV « Décision de courir ».

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.



12.2 Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau et jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée certifiée CE. Ceci modifie la RCV 40.

13. COVID 19 :

Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en oeuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Un bateau sur lequel une suspicion de COVID 19 est pressentie sur l'un ou plusieurs membres de son équipage devra abandonner la course immédiatement. A défaut, le jury pourra mettre en oeuvre toute procédure dans son domaine de compétence."

14. Informations complémentaires

14.1 Pour toutes informations complémentaires concernant l'épreuve, veuillez contacter

Club Nautique de Carantec
Plage du Kelenn
BP 40
29660 CARANTEC
Tel : 06 64 97 93 76

Mail : club.nautique.carantec@wanadoo.fr

14.2 Pour toutes informations complémentaires autres que celles concernant l'épreuve, nous vous invitons à contacter :

Office de tourisme de Carantec
4 Rue Pasteur,
29660 Carantec

Téléphone : 02 98 67 00 43

<http://www.ville-carantec.com/carantec-tourisme/>

ANNEXE 1 - Localisation



ANNEXE 2 – Zone de course

